



## Création de Société par Actions Simplifiée

### ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM SAINT OMER, 9 RUE DU LION D OR 62500 ST OMER déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 30 000 €.

GRENIER FLORENT, représentant de la société A.V.GRENIER S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe SOCIETE EN FORMATION CPTÉ CAPITAL SOCI 9 AVENUE DES FRAIS FONDS 62219 LONGUENESSE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

| Liste des actionnaires | Nombre d'actions | Somme versée |
|------------------------|------------------|--------------|
| GRENIER Florent        | 3 000            | 30 000 €     |

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 05 juillet 2024

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

Christelle BUYSE  
Chargée d'affaires professionnelles

JST14

*lu et approuvé*

  
Conseillère Clientèle Professionnels  
ECP Saint-Omer  
ecp-stomer@emne.fr